



• **ONU**
Des droits respectés? p. 2
L'organisation des Nations unies (ONU) s'organise pour faire respecter les droits humains partout sur la Terre. Mission réussie?



• **ENFANTS**
Les enfants ont aussi des droits p. 3
Tous les enfants du monde ont les mêmes droits mais tous n'ont pas la chance qu'ils soient respectés.



• **LUTTE**
Défense des droits humains p. 4
Des associations, des gens défendent les droits humains partout sur la planète. Certaines au péril de leur vie.

La Déclaration des droits de l'homme a 60 ans

Il y a 60 ans, 58 pays signaient la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le 10 décembre 1948, les 58 États qui étaient membres de l'ONU (l'organisation des Nations unies) à cette époque ont signé un texte très important : la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ce texte est une liste de 30 choses auxquelles tous les humains sans exception ont droit : liberté, égalité, dignité ; le droit de n'être pas traité moins bien à cause de sa couleur de peau, de sa religion, de son sexe, de ses opinions ; le droit de ne pas être esclave, de ne pas être torturé ; le droit à avoir un travail, du repos, des loisirs ; avoir de quoi manger, un logement ; le droit à la culture, l'éducation... Soixante ans après que l'ONU a adopté ce texte, les droits de l'homme ne sont toujours pas respectés partout dans le monde. Chaque année, la journée du 10 décembre est consacrée aux droits humains. Le Journal des Enfants fait le point sur les droits dont chacun bénéficie sur la planète.

Photo Editions d'elAvenir



La bougie Amnesty International est devenue un symbole des droits humains.

La Déclaration dit ...

La Déclaration universelle des droits de l'homme comprend 30 articles (paragraphe).

La Déclaration des droits de l'homme est un texte compliqué. Voici une version simplifiée. Tous les êtres humains quels qu'ils soient (riches, pauvres, Blancs, Noirs...) et où qu'ils habitent sur la Terre doivent en principe bénéficier de tous ces droits sans exception.

Article 1 : les valeurs fondamentales (de base) sont la liberté, l'égalité, la fraternité (la solidarité).

Article 2 : Comme tous les citoyens (habitants) de la Terre, vous devez bénéficier des droits et des libertés énoncés (cités) dans cette Déclaration, car on ne peut pas faire de différence entre les êtres humains.

Article 3 : Vous avez droit à la

vie, à la liberté et à la sécurité.
Article 4 : Vous êtes protégé contre l'esclavage (le fait d'être privé de liberté et placé sous la domination d'un maître).

Article 5 : Vous êtes protégé contre la torture.

Article 6 : Vous avez droit à être protégé partout.

Article 7 : Vous avez droit à l'égalité devant la loi.

Article 8 : Vous avez droit à la protection de la justice lorsque la loi de votre pays n'est pas respectée.

Article 9 : Vous ne pouvez pas être arrêté, détenu (être mis en prison) ou exilé (chassé de votre pays) injustement ou sans raison.

Article 10 : Si vous devez être jugé, vous avez droit à un procès juste.

Article 11 : Si vous êtes accusé de quelque chose, vous avez le droit à la présomption d'innocence

(on doit penser que vous êtes innocent) tant que l'on n'a pas prouvé que vous êtes coupable.

Article 12 : Vous avez droit à la protection de votre vie privée.

Article 13 : Vous avez le droit de circuler librement.

Article 14 : Si vous êtes menacé dans votre pays, vous avez le droit de trouver asile (protection) dans un autre pays.

Article 15 : Vous avez le droit d'avoir une nationalité.

Article 16 : Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille.

Article 17 : Vous avez droit à la propriété (de posséder quelque chose).

Article 18 : Vous avez droit à la liberté de pensée, de religion (penser ce que vous voulez, choisir une religion et en changer).

Article 19 : Vous avez droit à la liberté d'expression (dire librement ce que vous pensez).

Article 20 : Vous avez droit à la



Photo Reuters

La Déclaration des droits de l'homme interdit la torture (article 5).

liberté d'association (le droit de se réunir, de faire partie d'un groupe).

Article 21 : Vous avez le droit de prendre part aux affaires de votre pays en allant voter...

Article 22 : Vous avez le droit à la sécurité sociale (système de solidarité qui permet de se soigner, d'avoir de quoi vivre quand on perd son emploi...).

Article 23 : Vous avez droit au travail.

Article 24 : Vous avez droit au repos et aux loisirs.

Article 25 : Vous avez droit à un niveau de vie suffisant (gagner suffisamment d'argent pour bien vivre, se soigner...).

Article 26 : Vous avez droit à l'éducation (à aller à l'école).

Article 27 : Vous avez droit à la culture.

Article 28 : Vous avez droit à la paix.

Article 29 : Les autres ont les mêmes droits que vous.

Article 30 : Nul ne peut détruire les droits et les libertés contenus dans cette déclaration.



Les droits humains : toute une histoire !

L'idée que tous les humains ont les mêmes droits a pris naissance bien avant 1948.

REPÈRES

■ Pendant des siècles, une catégorie de personnes n'a eu aucun droit. Il s'agit des esclaves (personnes privées de liberté et placées sous la domination d'un maître). Les Grecs et les Romains de l'Antiquité (époque des civilisations anciennes) considéraient leurs esclaves comme des outils ou des animaux domestiques au service de leur maître.

■ Entre les années 1500 et les années 1800, des millions d'esclaves africains travaillaient dans les colonies (pays dominés par un autre qui en tire profit) françaises, britanniques et aux États-Unis. L'esclavage sera interdit en 1833 dans les colonies britanniques, 1848 dans les colonies françaises et 1865 aux États-Unis.

CRIMES LES PLUS GRAVES

Les crimes les plus graves contre les droits de l'homme sont :

les crimes de guerre. Depuis 1949, la Convention (accord) de Genève définit ce qui est interdit en temps de guerre : torturer ou tuer des prisonniers, prendre des civils (non-militaires) en otages, détruire des hôpitaux, empêcher des soins aux blessés... Ne pas respecter cette convention, c'est commettre des crimes de guerre.

les génocides. Ce sont des actes commis pour éliminer un groupe de personnes à cause de leur race, leur religion, leur ethnie (leur appartenance à un peuple)...

REPÈRES

■ En 1998, l'ONU a décidé de créer une Cour (un tribunal) pénale internationale (CPI) pour juger des crimes très graves contre l'humanité (voir encadré ci-dessus). Et ce, quelle que soit la nationalité des auteurs de ces crimes.

■ La CPI a commencé à fonctionner en 2002 lorsqu'elle a été reconnue par au moins 60 pays. Basée à La Haye (Pays-Bas), elle est aujourd'hui reconnue par 106 pays. Cette cour est limitée, car elle ne peut juger que des personnes venant des pays qui l'ont reconnue. Beaucoup d'États ne l'ont pas encore fait.

En 1776, les Américains protestent contre la domination des Britanniques. Ils écrivent la Déclaration d'indépendance, un texte qui proclame l'indépendance de leur pays. On y lit que tous les hommes sont égaux et qu'ils ont droit à la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. Ce texte et les idées des philosophes (personnes qui réfléchissent aux grands problèmes de l'homme et de la vie) du 18^e siècle (Voltaire, Rousseau...) inspirent les révolutionnaires français.

● Liberté, égalité

En 1789 éclate la Révolution française. Les Français ne veulent plus être dirigés par un roi qui décide seul de tout. Le groupe de révolutionnaires adopte un texte très important : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce texte dit que tous les hommes sont égaux et qu'ils ont les mêmes droits. Chacun a la liberté d'agir, de penser, de se réunir... Cette déclaration ne s'adresse pas seulement aux Français mais elle est universelle. Cela signifie qu'elle s'applique à tous les habitants de la Terre. C'est le premier texte officiel où l'on parle des droits de l'homme.

Au fil des siècles, le monde change et des droits nouveaux apparaissent. Au 19^e siècle, les ouvriers travaillaient dans les usines dans des



Photo Belga

On peut s'appuyer sur la Déclaration des droits humains pour réclamer plus de libertés (pour le Tibet dominé par la Chine par exemple).

conditions terribles pour un salaire de misère. Certains se regroupent pour défendre leurs droits. C'est le début des syndicats (groupes de défense des travailleurs). Après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les hommes veulent se protéger contre les horreurs commises par les nazis (membres du parti d'Hitler qui dirigeait l'Allemagne) durant la guerre. Ils ne veulent plus que des gens soient emprisonnés ou tués à cause de leur race, leurs idées, leur religion... Durant la guerre, les nazis ont enfermé 18 millions de personnes dans des camps de concentration. Parmi elles, 11 millions, dont 6 millions de Juifs, y sont morts. Le 10 décembre 1948, les Nations unies signent la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'ONU

En 1945, après la Seconde Guerre mondiale, 51 pays (dont la Belgique) se sont groupés pour créer une organisation de défense de la paix dans le monde. Ils l'ont appelée ONU (organisation des Nations unies). Depuis, l'ONU s'est agrandie : aujourd'hui, elle compte 192 pays membres.

Le rôle principal de l'ONU est de tout faire pour maintenir la paix dans le monde.

L'organisation aide aussi les pays pauvres, les populations victimes de la guerre, de catastrophes naturelles..., les enfants, les malades, les réfugiés (personnes qui fuient leur village, leur pays face à un danger).

L'ONU doit aussi veiller au respect des droits de l'homme partout dans le monde.



L'ONU veille

Comment s'organise l'ONU pour que les droits de chacun sur Terre soient vraiment respectés ?

Normalement, tous les pays membres de l'ONU acceptent de respecter la Déclaration des droits de l'homme. C'est une condition obligatoire pour faire partie de cette organisation. Malheureusement, beaucoup de pays ne tiennent pas leurs promesses. Aujourd'hui, il y a encore des êtres humains qui sont esclaves, qui vivent dans une grande pauvreté, qui n'ont pas d'instruction (qui ne vont pas à l'école), qui sont en prison pour leurs idées...

● Les armes de l'ONU

L'ONU dispose du Conseil des droits de l'homme (une sorte de groupe de travail composé de 47 pays) qui, comme son nom l'indique, est chargé de veiller au respect des droits de l'homme dans les 192 pays membres de l'ONU.

Lorsque ce Conseil constate qu'un pays ne respecte pas ces droits, il peut voter une résolution contre lui. Une résolution est un texte qui dénonce le non-respect des droits de l'homme dans le pays et qui propose des actions pour améliorer la situation. Une résolution n'est pas une punition. Les pays ne sont pas obligés de suivre les propositions de l'ONU. De ce fait, certains disent que les résolutions n'ont pas beaucoup d'effets. N'empêche, une résolution donne une mauvaise image du pays dans le monde. C'est comme si l'ONU lui mettait un bonnet d'âne. L'ONU dispose aussi d'organisations spécialisées (UNICEF qui s'occupe des enfants, l'OMS de la santé, la FAO d'agriculture...) qui agissent pour améliorer les conditions de vie des gens.

● Des tribunaux spéciaux

Depuis les années 1990, l'ONU a créé des tribunaux internationaux à la suite d'événements bien précis pour juger et



Photo Reuters

condamner des personnes qui ont commis des violations (non-respect) très graves des droits de l'homme (voir encadré repères ci-contre).

Exemples : en 1993, l'ONU crée le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (pays d'Europe de l'Est qui a éclaté en 1991). Ce tribunal juge les actes graves commis durant la guerre qui a ravagé le pays au début des années 1990.

En 1994, le Tribunal international pour le Rwanda (Pays d'Afri-

que) a été créé pour juger le génocide (le fait de tuer tous les gens d'une même race, d'une même religion) qui a été commis dans ce pays en 1994.

L'ONU est souvent critiquée. Certains trouvent que l'organisation n'est pas efficace. L'ONU dispose d'outils pour faire respecter la paix et les droits de l'homme dans le monde, mais c'est une grosse machine au fonctionnement assez lourd. L'ONU réussit dans certains domaines et échoue dans d'autres.

Des droits pas toujours respectés

Les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés partout dans le monde, y compris dans les pays riches. Exemples.

Article 3 de la Déclaration des droits de l'homme : Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence (le lieu où elle veut habiter) dans un État. Article 13 : Tous les hommes ont le droit de circuler librement dans le pays où ils vivent, et d'habiter où ils veulent. Tous les hommes ont le droit de quitter le pays où ils vivent, et d'y revenir quand ils veulent.

Selon l'ONU, en 2007, 34,4 millions de personnes dans le monde étaient des réfugiés. Cela signifie qu'elles ont été obligées de quitter leur maison ou leur pays pour diverses raisons : à cause d'une guerre, de violences, de persécutions (elles subissent des mauvais traitements) en raison de leurs croyances religieuses, de leur race, leurs opinions politiques,...

Se retrouver dans la situation d'un réfugié n'est pas facile. À la tristesse d'être obligé de quitter sa maison, s'ajoutent des conditions de vie difficiles. Il faut trouver un endroit où s'installer, où travailler et envoyer les enfants à



Dans l'est du Congo (Afrique), la guerre a chassé des milliers de gens de chez eux.

Photo Reuters

l'école. Pour cela, il faut qu'un pays vous accueille et ce n'est pas automatique.

● Parcours du réfugié

Quand un réfugié arrive en Belgique, il demande l'asile. Les autorités belges examinent sa demande. Ensuite, si cette demande est acceptée, la personne est alors considérée comme réfugiée. 10 % des demandes d'asile faites à la Belgique aboutissent. Les demandeurs refusés doivent quitter la Belgique, une fois qu'ils ont épuisé tous les recours (c'est quand on réexamine une demande). Certain-

es personnes quittent la Belgique de leur propre gré, d'autres sont expulsées de force. Une partie des demandeurs d'asile déboutés (qui sont refusés) restent cependant clandestinement (d'une manière cachée) en Belgique.

Les réfugiés doivent souvent parcourir un long chemin parsemé de difficultés pour arriver à retrouver une vie normale. Le dessin animé *Une girafe sous la pluie* montre le parcours et les difficultés des réfugiés qui arrivent en Europe. Pour avoir protesté contre Sir Lion qui détourne toute l'eau de Djambali (un pays du Sud)



pour alimenter sa piscine, Girafe est expulsée de son pays. Elle débarque à Mirzapolis (en Europe), une ville habitée par des chiens. Pas facile pour une girafe d'être réfugiée au pays des chiens.

→ Une Girafe sous la pluie de Pascale Hecquet, disponible à la Ligue des droits de l'homme (cliquer sur agenda).

www.liguedh.be

Droits de l'homme



REPÈRES

■ Au fil du temps, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été complétée par d'autres textes apportant des précisions sur certains droits.

■ Exemples : en 1969, l'ONU a signé la Convention internationale sur l'élimination de toute discrimination raciale (se dit quand une personne est traitée différemment à cause de la couleur de sa peau).

■ En 1987 a été signée une Convention contre la torture.

■ En 1989 est apparue la Convention des droits de l'enfant. Ce texte, composé de 54 articles, définit les droits des enfants du monde entier quelles que soient leur race, leur religion ou leur origine. Cette convention a été approuvée (reconnue) par 191 pays (sur les 193 qui composent le monde). Les pays qui reconnaissent une convention s'engagent à respecter tous ses articles comme des lois.

RÉSISTE!

En Belgique, nous avons la chance de vivre dans une démocratie (un pays où l'on est libre, où le pouvoir est exercé par le peuple). Ces libertés sont fragiles. Et si un parti (groupe de personnes qui ont les mêmes idées pour diriger un pays) qui veut tout décider tout seul arrivait au pouvoir, que se passerait-il ? Le film d'animation « Mine de rien » nous montre ce qu'il peut se passer. Il raconte l'histoire de 2 crayons qui travaillent dans un cahier, appelé la fabrique. Ils doivent écrire et corriger des fautes et ils sont très heureux. Un jour, le président de la fabrique meurt et des élections sont organisées. Le parti Technomania l'emporte et la vie va devenir un enfer. Désormais, les crayons doivent faire ce que dit ce parti.

→ Ce film est disponible dans un coffret intitulé « Résiste » qui aborde le thème de la démocratie. En plus dans le coffret : un jeu et des activités à destination des élèves.

www.territoires-memoires.be



Les enfants ont aussi des droits

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Ils sont inscrits dans la Convention des droits de l'enfant (voir encadré ci-dessus). Dans l'ensemble, les enfants des pays riches vivent dans de meilleures conditions que ceux des pays pauvres. Ils vont à l'école et peuvent choisir le métier qu'ils feront plus tard, ils mangent à leur faim, sont soignés quand ils sont malades, ne sont pas obligés de travailler pour faire vivre leur famille... Bien sûr, il y a aussi des enfants des pays riches qui ont une vie difficile.

● Au travail

Aujourd'hui, dans le monde, 115 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école primaire alors qu'ils ont l'âge d'y aller. Il s'agit le plus souvent d'enfants de familles pauvres qui ne peuvent payer l'accès à l'école. Souvent aussi, dans de nombreux pays, les enfants doivent travailler pour ramener de l'argent à leur famille. Dans le monde, 3 milliards d'humains vivent avec moins d'1,5 euro par jour. Et 1 milliard avec moins de 75 centimes d'euro par jour. Près de 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dans le

monde, surtout dans les pays pauvres, dans des conditions souvent dangereuses pour leur santé, leur sécurité... Des enfants travaillent dans des mines d'or au Pérou. En Inde, ils fabriquent des allumettes, des objets en verre... Le travail des enfants est interdit par la Convention des droits de l'enfant mais le supprimer du jour au lendemain créerait d'autres problèmes. Les enfants travaillent pour survivre. Au Bangladesh (Asie), des petites filles ont été renvoyées des usines mais elles se prostituent (ont des relations sexuelles avec des adultes qui paient) pour ne pas mourir de faim.

● Vive l'école !

Les enfants qui ne vont pas à l'école ont moins de chances de sortir de la pauvreté, de trouver un emploi bien payé plus tard. Quand on n'a pas la possibilité d'apprendre, de se former, on ne choisit pas son travail. On fait n'importe quoi pour survivre et on se fait exploiter. Aller à l'école est un droit pour tous. La Convention des droits de l'enfant prévoit que chaque pays doit organiser l'enseignement primaire et le rendre obligatoire et gratuit pour tous.



Des millions d'enfants dans le monde travaillent pour vivre au lieu d'aller à l'école

Photo Reuters

● Dix enfants du monde

L'équipe des Niouzz a parcouru le monde à la rencontre de jeunes. Le résultat de cette aventure est raconté à travers 10 documentaires rassemblés sur un DVD « C ma planète » spécial respect des droits de l'enfant. Chaque film illustre 1 droit de l'enfant. Vous découvrirez par exemple l'histoire d'Aïda du Maroc (Afrique), de Tita, un adolescent du Burkina Faso (Afrique) ou de Ronny et ses amis du Pérou (Amérique du Sud). Ce DVD a été envoyé dans toutes les écoles primaires. Renseignez-vous auprès de votre professeur. Il est accompagné d'une mallette pédagogique (pour

les enseignants) réalisée en collaboration avec des organisations comme l'Unicef, les Îles de paix...

→ La mallette pédagogique est disponible aussi via les Îles de paix. Tél : 085/82 33 76

→ Trois dossiers d'activités autour du DVD « C ma planète » sont disponibles sur le site des Niouzz (accessible via le site de La Deux en cliquant sur le logo Niouzz) :

www.ladeux.be

→ Du 1 au 5 décembre, les Niouzz ont diffusé des séquences illustrant les droits de l'enfant. Vous les avez



ratées ? Visionnez-les sur le site : www.classesniouzz.be



La lutte s'organise

Des milliers de personnes qui défendent les droits humains font partie d'organisations comme Amnesty International.

Fondée en 1961 par Peter Benenson, un avocat anglais, Amnesty International se bat pour le respect des droits humains. Amnesty est une organisation non gouvernementale (ONG) qui compte plus d'un million cent mille membres, répartis dans plus de 140 pays. Amnesty se bat pour la libération de ceux qui sont emprisonnés en raison de leurs opinions, de leur religion, de leur origine... Elle lutte aussi contre les tortures et les mauvais traitements en prison ainsi que contre la peine de mort.

● Un stylo pour toute arme

Amnesty International agit le plus souvent en envoyant des lettres et des pétitions (demandes écrites par de nombreuses personnes) aux gouvernements qui ne respectent pas les droits humains. Aujourd'hui, lettres et pétitions sont aussi envoyées par ordinateur. Vous aussi, vous pouvez écrire et agir (voir encadré ci-contre).

Si vous visitez le site d'Amnesty International, vous verrez pour qui l'organisation intervient concrètement. Exemple : en ce moment, Amnesty propose aux gens d'agir pour demander au gouvernement iranien (d'Iran en Asie) de libérer Ronak Safarzadeh, une Iranienne qui veut défendre le droit des femmes. Ro-

nak a été arrêtée alors qu'elle collectait des signatures pour demander à son gouvernement de changer les lois afin que les femmes aient les mêmes droits que les hommes.

Il faut parfois plusieurs années pour qu'un gouvernement cède aux pressions d'Amnesty International et libère un prisonnier politique ou respecte plus les droits de l'homme. Mais en général, un prisonnier politique soutenu par Amnesty voit ses conditions de vie en prison s'améliorer. Et de savoir que son cas préoccupe tant de gens dans le monde lui permet de ne pas perdre espoir. Et parfois, c'est déjà beaucoup. Chaque 10 décembre, Amnesty demande d'allumer une bougie, en souvenir de la Déclaration des droits de l'homme et en solidarité avec ceux qui souffrent.



Photo Editions de l'Avenir

Amnesty demande d'allumer une bougie le 10 décembre pour les droits de l'homme.

REPÈRES

■ La ligue des droits de l'homme belge défend les droits humains en Belgique et informe les gens sur leurs droits.

www.liguedh.be

■ La Croix-Rouge a été fondée en 1863 par un Suisse nommé Henry Dunant. L'organisation s'efforce de secourir les prisonniers de guerre et de protéger les victimes des conflits armés. En Belgique, la Croix-Rouge organise aussi les services de secours en cas de catastrophe, d'accident... , les dons et les transfusions de sang (se dit quand on donne le sang d'une personne à une autre). La Croix-Rouge lance aussi des actions d'aide pour lutter contre la pauvreté, l'isolement par exemple.

www.croix-rouge.be



ÉCRIRE PEUT SAUVER DES VIES

Amnesty International propose aux élèves de 5^e et 6^e primaires d'écrire une lettre par mois pour défendre des enfants et leur famille, victimes d'injustices. Pratiquement, l'école reçoit un cas urgent par mois, soit par la poste, soit par courrier électronique (e-mail), appelé action urgente.

Ces actions comprennent un modèle de lettre qui peut être recopiée par la classe. La lettre est ensuite adressée aux autorités responsables. Des nouvelles des cas précédents sont régulièrement données.

Chaque mois, les enfants peuvent également écrire directement à un prisonnier ou à sa famille (opération courage).



Si vous êtes intéressé par ces actions, parlez-en à votre professeur. Vous pouvez consulter les dernières actions urgentes primaires sur le site d'Amnesty International (cliquez sur jeunes, puis enseignant primaire).

www.amnesty.be

Leur combat pour la liberté

Gandhi, Aung San Suu Kyi ou Ingrid Betancourt sont connus pour leur combat pour les droits humains.



Photo Reuters

Gandhi est mort assassiné en 1948, l'année de la signature de la Déclaration des droits de l'homme. Ce petit homme a conduit l'Inde (en Asie) à l'indépendance (se dit quand un pays ne dépend d'aucun autre). Il obtient le départ des Britanniques en 1947 après des années de lutte et plusieurs séjours en prison. Pour lutter contre les Britanniques, Gandhi n'a jamais utilisé d'ar-

mes. Pour exprimer ses idées, il n'utilisait que des discours (des paroles), des manifestations et la désobéissance. Il est devenu si populaire que les Anglais ont fini par donner à l'Inde son indépendance.

Gandhi a aussi lutté contre le système des castes, c'est-à-dire contre la division des habitants de l'Inde en groupes qui ont chacun leurs règles, leurs façons de vivre. Il a demandé que l'on ne rejette plus les intouchables, la caste regroupant les gens qui n'ont pas de droits et qui font les travaux les plus pénibles.

● Aung San Suu Kyi

Depuis la fin des années 1980, Aung San Suu Kyi lutte sans violence pour que son pays, le Myanmar (anciennement la Birmanie en Asie) soit un jour une démocratie (un pays où le pouvoir est exercé par le peuple). Le Myanmar est dirigé depuis 1962 par un gouvernement militaire très autoritaire : les habitants n'ont aucune liberté, aucun droit. En 1990, des élections ont été organisées. La Ligue nationale pour la démocratie (LND) a gagné, avec



Photo Belga

60 % des voix. Mais l'armée a refusé de lui laisser le pouvoir. Les dirigeants de la LND sont souvent arrêtés, emprisonnés, torturés. Sa présidente, Aung San Suu Kyi, a été privée de liberté 13 années depuis 1989. Âgée aujourd'hui de 63 ans, Aung San Suu Kyi, surnommée la dame de Rangoon, n'a jamais renoncé à son combat. En 1991, elle a reçu le prix Nobel de la paix.

● Ingrid Betancourt

En Colombie, cela fait près de 45 ans que la guerre ravage le pays. Les guérilleros (rebelles) des FARC (Forces Armées Révolution-

naires Colombiennes) s'opposent au gouvernement. Celui-ci envoie des groupes armés pour combattre les FARC, et pour se venger, les guérilleros tuent ou enlèvent des personnes. D'origine franco-colombienne, Ingrid Betancourt vivait en France, mais a voulu rentrer en Colombie pour lutter contre la pauvreté, la liberté et la corruption (moyen de pression illégal pour obtenir ce que l'on veut). En 2002, elle s'est présentée aux élections pour devenir présidente, et elle a été enlevée par les FARC. Elle a été libérée en juillet 2008 après 6 années passées en captivité. Elle continue à se battre pour obtenir la libération des otages encore détenus par les FARC.



Photo Belga



Amusez-vous et testez vos connaissances du dossier sur

Kid City!

www.kidcity.be/jde

Textes : Rita Wardenier
Journal des Enfants
38, route de Hannut - 5004 Bouge
Tél. : 081/24 88 93
E-mail : jde@verslavenir.be
Site : www.lejournaldesenfants.be